



<u>Demande de dérogation mineure Pierre Bolduc pour réduction de superficie de terrain du 64, chemin de la Plage-Hébert. (suite)</u>

ATTENDU QUE la demande est présentée par messieurs Pierre Bolduc et Mario Bolduc qui souhaitent se porter acquéreurs d'une superficie de terrain de 763 mètres carrés provenant du lot 5 181 556 afin d'agrandir le lot 5 181 558 leur appartenant;

**ATTENDU QUE** l'installation septique présentement en place pour la résidence du 80, chemin de la Plage-Hébert ne semble pas répondre aux normes présentement en vigueur;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Bolduc a déposé une étude de perméabilité des sols et système de traitement des eaux usées de la firme Inneo Environnement démontrant qu'il doit se porter acquéreur de la superficie de terrain à l'étude afin d'implanter un champ d'épuration de type modifié de 60m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la localisation des puits existants empêche l'implantation d'un système de traitement des eaux usées non-étanche;

ATTENDU QUE selon le rapport en question, un refus de la demande de dérogation mineure obligerait l'installation d'une fosse de rétention comme système de traitement des eaux usées;

**ATTENDU QUE** la mise aux normes des installations septiques est obligatoire selon le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

**ATTENDU QUE** le système de traitement des eaux usées du 64, chemin de la Plage-Hébert est existant et localisé en cour latérale droite de la résidence;

**ATTENDU QUE** suite à la dérogation mineure, le lot 5 181 556 aura une superficie d'environ 2 267 mètres carrés, ce qui représente une superficie convenable;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 14 novembre 2018 et recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le Conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour la propriété du 64, chemin de la Plage-Hébert.

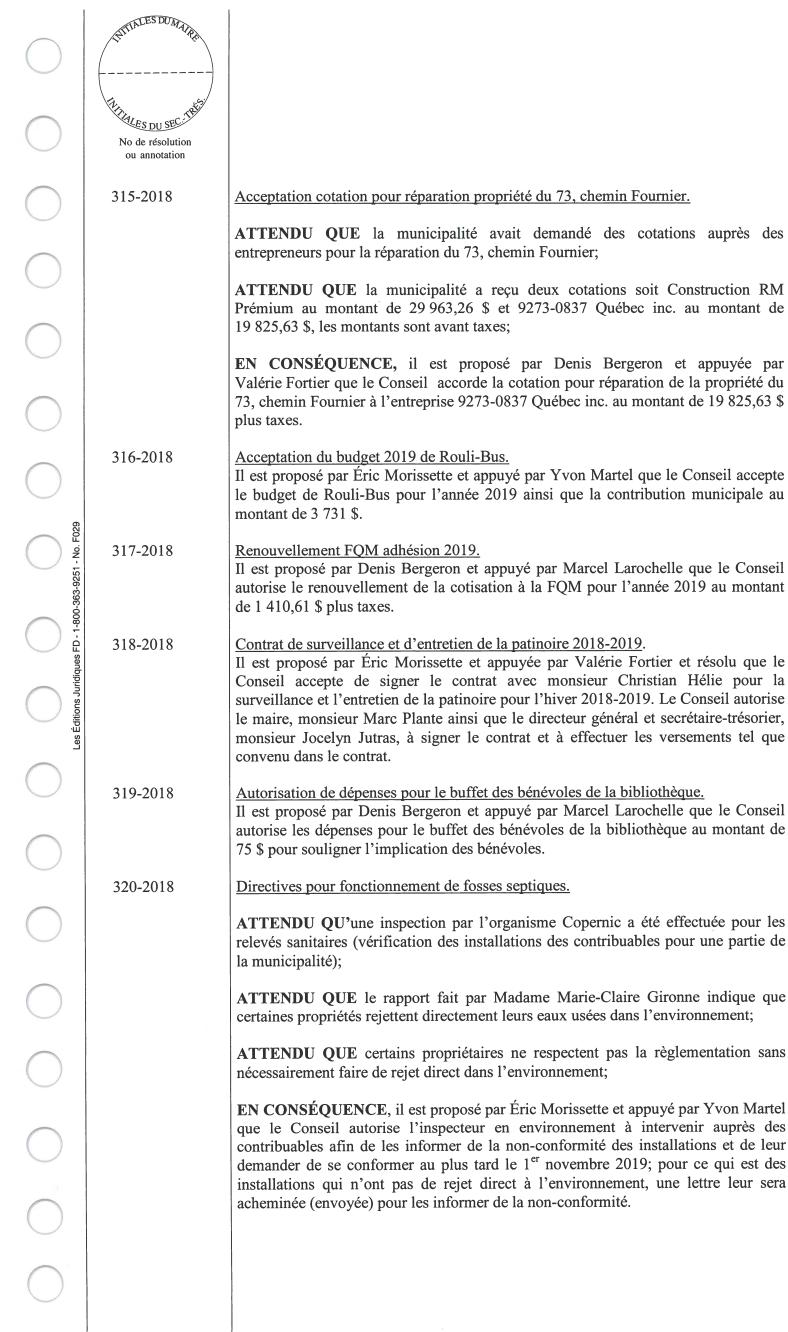
**QUE** soit autorisée la demande de dérogation mineure de messieurs Pierre Bolduc et Mario Bolduc pour la réduction de la superficie du lot 5 181 556 de 3 030,2 mètres carrés à 2 267,3 mètres carrés afin d'agrandir le lot 5 181 558 de 763 mètres carrés pour les raisons précitées, tel que démontré sur le plan en annexe.

Le Conseil recommande l'acceptation pour les raisons précitées.

Acceptation budget 2019 Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode (RISIB).

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte le budget pour l'année 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode et autorise la participation de la municipalité au montant de 89 384,60 \$. Les paiements de cette participation se feront comme suit : des montants de 22 346,15 \$ le 15 février 2019, le 15 avril 2019, le 15 juillet 2019 et le 15 octobre 2019.

314-2018





Congés et vacances de Noël.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Éric Morissette que le Conseil autorise la fermeture du bureau municipal du 21 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement pour vacances de Noël. De plus, le Conseil autorise le transfert d'une semaine de vacances du directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Jocelyn Jutras en 2019, celle-ci devra être prise au plus tard le 31 mars 2019 sinon elle sera payée ainsi que le reste des jours de congé; ce dernier sera en vacances des fêtes du 17 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement.

322-2018

Interdiction stationnement Plage-Hébert.

ATTENDU QUE la municipalité a transmis aux dix-huit (18) propriétaires résidant dans le secteur de la Plage-Hébert, une lettre afin de connaître leur intention relativement à l'interdiction de stationnement dans ce secteur;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu huit (8) réponses dont sept (7) étant pour l'interdiction de stationnement et une (1) contre l'interdiction;

**ATTENDU QUE** le règlement G-100, article 46, nous autorise par résolution à règlementer certains secteurs pour le stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil a pris la décision de limiter le stationnement dans le secteur de la Plage Hébert et d'installer des pancartes dans ledit secteur d'ici la fin janvier 2019, l'interdiction sera pour la période se situant entre 23 heures et 16 heures. Une copie de la résolution sera acheminée à la Sûreté du Québec.

323-2018

Demande d'autorisation C.P.T.A.Q. de Ferme Kiki s.e.n.c.

**ATTENDU QUE** Ferme Kiki s.e.n.c., par le biais de son mandataire M<sup>e</sup> Julie Bergeron, a déposé à la municipalité une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 28 novembre 2018, afin d'aliéner le lot 5 181 183 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** Ferme Kiki s.e.n.c. a convenu de vendre sa terre à ferme Valayre inc. tout en conservant ses bâtiments agricoles situés sur le lot 5 181 183 d'une superficie de 4,14 ha qui serait morcelée du reste de la terre afin que Ferme Kiki s.e.n.c. puisse poursuivre ses activités agricoles;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la règlementation municipale et au schéma d'aménagement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de Ferme Kiki s.e.n.c. pour l'aliénation du lot 5 181 183 du cadastre du Québec pour les raisons précitées.

324-2018

Autorisation d'engagement et salaire employés de fin de semaine.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise l'engagement ainsi que les conditions suivantes pour les employés à temps partiel de fin semaine, à savoir : messieurs Joël Plamondon, Michaël Vigneault et Alain Martel, soit à taux horaire de 18,50 \$. Le nombre d'heures minimum payé sera 2 heures le samedi et 2 heures le dimanche de plus pour toute sortie durant ces journées, ils seront rémunérés pour les heures travaillées à taux horaire. Monsieur Samuel Labbé agira à titre de substitut aux mêmes conditions que ci-devant énoncées. La surveillance sera assurée par l'inspecteur de la voirie, monsieur Yvan Verville ainsi que par monsieur Daniel Gagné en alternance, les frais de déplacement seront calculés selon la liste de déplacement qui fait partie intégrante de la résolution.





Ouverture de poste pour un engagement de coordonnateur(trice) de loisirs et de vie communautaire.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise la demande d'ouverture de poste de coordonnateur(trice) de loisirs et de vie communautaire à raison de 20 à 30 heures semaine; la fermeture de la mise en candidature est prévue pour le 11 janvier 2019 à midi.

326-2018

Proclamation de la Semaine Artha-Livres.

**ATTENDU** la demande formulée par la Table de concertation Enfance-Famille d'Arthabaska en partenariat avec la MRC d'Arthabaska et la Commission scolaire des Bois-Francs;

ATTENDU QUE l'objectif principal de la Semaine Artha-Livres est de mettre le plaisir de lire au cœur de nos municipalités;

**ATTENDU QUE** la Semaine Artha-Livres entend offrir des outils et des activités d'éveil à la lecture chez les 0 à 11 ans et de promotion de la lecture chez les parents et les intervenants;

ATTENDU QU'il est important d'agir tôt auprès des enfants pour inculquer le goût de la lecture;

ATTENDU QUE la lecture est un facteur important à la réussite scolaire;

ATTENDU QUE la Semaine Artha-Livres entend offrir des outils auprès des organismes et entreprises pour faire la promotion de la lecture;

ATTENDU QUE le projet créera une synergie entre les différents milieux (municipal, communautaire, éducationnel et culturel);

**EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil proclame la semaine du 3 au 9 décembre 2018 la Semaine Artha-Livres.

327-2018

Demande d'appui pour les francophones d'Ontario.

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

**ATTENDU** la volonté des maires et des Conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

**ATTENDU QUE** le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;



## Demande d'appui pour les francophones d'Ontario. (suite)

**ATTENDU** la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

**QUE** le Conseil exprime sa solidarité avec les membres des Conseils municipaux francophones de l'Ontario;

**QUE** le Conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

QUE le Conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

328-2018

Implantation du programme « Bon voisin bon œil ».

**ATTENDU QUE** le Conseil a rencontré Monsieur Guy Désilets de la Sûreté du Québec qui nous a fait une présentation du programme « Bon voisin bon œil »;

ATTENDU QUE suite à la rencontre, le Conseil a décidé d'implanter sur le territoire de la municipalité le programme;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Éric Morissette et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise l'implantation du programme « *Bon voisin bon œil* » et que le maire monsieur Marc Plante sera la personne responsable du programme et verra à former ledit comité dans la municipalité.

329-2018

Autorisation pour modification règlement zonage suite à l'allégement des restrictions schéma d'aménagement.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil suite à la réception de la cotation de la MRC d'Arthabaska afin de faire la préparation des documents pour la modification au règlement de zonage suite à l'allégement des restrictions du schéma d'aménagement par la MRC d'Arthabaska, un montant maximum de 500 \$ sera chargé par la MRC d'Arthabaska pour faire la modification.

330-2018

Licenciement adjointe administrative.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise le licenciement de l'adjointe administrative, madame Sandy Burt.

331-2018

Quote-part 2019 pour Avenue santé Bois-Francs.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise le paiement de la quote-part 2019 pour Avenue santé Bois-Francs d'un montant de 5 000 \$, le conseiller monsieur Marcel Larochelle sera le répondant pour siéger sur le comité ainsi que monsieur le maire Marc Plante selon les avantages pour faire partie de l'organisme Avenue Santé Bois-Francs, soit :



## Quote-part 2019 pour Avenue santé Bois-Francs. (suite)

- Accès à un médecin de famille aux populations desservies;
- Accès à la clinique GMF de Victoriaville pour urgence mineure les soirs et fins de semaines. Seules les personnes ayant un dossier avec une clinique affiliée peuvent profiter de ce service;
- Prise de rendez-vous rapide et accès à une super-infirmière pour augmenter le nombre de patients vus dans une semaine;
- Pharmacie directement à Daveluyville, donc pas besoin d'aller à Victoriaville ou ailleurs chercher les médicaments;
- Communication directe entre la pharmacie et la clinique ce qui facilite les renouvellements de prescriptions;
- Assurance d'avoir un médecin de famille accessible et à proximité du lieu de résidence;
- Rendez-vous de dernière minute facile à obtenir, les médecins se prévoient souvent des horaires en se gardant des places chaque semaine;
- Possibilité de nommer un représentant au sein du Conseil d'administration, modalités à déterminer selon le nombre de municipalités.

Les services sont très accessibles et de plus en plus diversifiés. De plus, avec le gouvernement CAQ qui veut décentraliser les services, nous pourrions avoir accès à plus de services à moins de frais.

332-2018

Demande subvention 9-1-1 programme de soutien financier Sécurité Publique.

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Denis Bergeron et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur maximale 3 000 \$;

Que la municipalité autorise le directeur général, monsieur Jocelyn Jutras à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029



309-2018, 314-2018, 315-2018, 316-2018, 317-2018, 318-2018, 319-2018, 321-2018, 322-2018, 324-2018, 325-2018, 328-2018, 329-2018, 331-2018, 332-2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mil dix-huit.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Prolongation de délai

Tribunal administratif : Avis de convocation d'audience Cuisines collectives Bois-Francs : Demande d'aide financière

Revues/dépliants: Quorum, Marché Municipal, Formes, Construire, La Voix du Vrac, Via Bitume, Construire en Bois, InfraStructures, AQAIRS, Le Mensuel de Saint-Valère, Le SAE, FQM.

333-2018

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 35 par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante Maire

Marc Plante Maire Jocelyn Jutras, Directeur général et secrétaire-trésorier